

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 573G : Subvention à l'association Relais Logement (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer à l'association «Relais Logement » (X 02226) une subvention d'un montant de 14 000 € correspondant au loyer et aux charges de ses locaux appartenant à la Ville de Paris en 2011.

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14 000 € est attribuée au titre de 2011 l'association « «Relais Logement » (X 02226 n° de dossier 2011-06070), dont le siège social est situé 130, rue Castagnary à Paris 15^{ème}.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, article 6574, ligne DF 34 015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et de exercices suivants sous réserve de la décision de financement.